



Par Cœur asbl  
Rue Haute 2, 1350 Marilles  
0479 37 06 46  
info@parcoeur.be  
N° Entreprise 0799.676.017

## **Règlement d'ordre intérieur actualisé le 28/03/2023**

L'inscription aux stages et la participation aux activités de Par Cœur vaut acceptation de ce règlement d'ordre intérieur.

### **1. Objectifs**

L'association Par Cœur a pour but de :

- Développer et promouvoir le bien-être dans le cadre scolaire, familial, apprentissage, développement psycho-socio-affectif, relationnel, éducatif au sens large et cela pour tout âge.
- Promouvoir toute activité pédagogique, artistique, sportive et thérapeutique favorisant un épanouissement personnel.

Afin de réussir sa mission, l'asbl organise:

- des activités, animations, consultations, stages ou ateliers sur le bien-être, le coaching, la confiance en soi, la connaissance de soi, les relations, la communication, les relations parents-enfant, ...
- des stages, des ateliers, des animations, spectacles et projets artistiques, créatifs, éducatifs, thérapeutiques.

### **2. Inscriptions**

- ◆ Les inscriptions pour les séances de coaching scolaire se font uniquement par téléphone éventuellement après une demande de renseignements par mail à info@parcoeur .be ou via le formulaire de contact sur [www.parcoeur.be](http://www.parcoeur.be)
- ◆ Les inscriptions aux stages se font via le formulaire en ligne sur le site [www.parcoeur.be](http://www.parcoeur.be)
- ◆ Les inscriptions aux ateliers se font par mail à l'adresse [info@parcoeur.be](mailto:info@parcoeur.be) ou par téléphone.

### **3. Organisation des stages**

#### 3.1 Horaires

Les stages sont organisés durant les périodes de congés scolaires (Toussaint, 1 semaine à Noël, Carnaval, Pâques et en été) de 9h à 16h.

#### 3.2 Garderies

De 07h45 à 09h00 et de 16h15 à 17h15. 2 €/matin, 2 €/soir, 4 €/jour.

#### 3.3 Collations et repas

Les enfants apportent leur collation de 10h et une gourde d'eau, leur repas de midi et le goûter sont fournis.

Si un enfant doit suivre un régime alimentaire spécifique, celui-ci doit être signalé via la fiche individuelle que vous remplissez sur notre site web.

#### 3.4 Médicaments

Lorsqu'un enfant doit suivre un traitement médicamenteux prescrit par son médecin traitant, il y a lieu de donner au responsable les médicaments adéquats avec une prescription indiquant clairement la posologie. (Nous nous réservons le droit de ne pas donner un médicament s'il n'est pas accompagné d'un mot du médecin). Aucun antibiotique ne sera donné sans prescription.

#### 3.5 Absences

Toute absence quelle qu'en soit la raison, doit être annoncée au plus tard la veille ou le matin même en cas de maladie.

L'annulation de la participation au stage sera acceptée selon les conditions suivantes :

- en cas de maladie ou d'accident préalable au stage, sur présentation d'un certificat médical daté au plus tard du premier jour du stage ;
- en cas de maladie ou d'accident survenu au cours du stage, pour autant que l'accident ne soit pas la conséquence d'une imprudence, d'une désobéissance ou du non-respect des consignes données.
- en raison de circonstances imprévues graves et motivées : une justification autorisée (attestation par exemple) sera demandée.

Dans tous les cas, les documents justificatifs doivent être adressés à l'asbl immédiatement après l'annulation de la participation et donnent droit à un bon à valoir sur un prochain stage selon les conditions suivantes : 10€ par jour d'absence.

### 3.6 Annulation

Un nombre minimum de 5 enfants accueillis par stage doit être atteint pour le bon fonctionnement de l'ASBL. Si toutefois, ce nombre minimum n'est pas atteint avant le début du stage, l'ASBL préviendra au plus vite les parents afin de proposer un autre stage ou un remboursement de la totalité de ce dernier sans frais administratif. Aucune indemnité ne pourra cependant être réclamée par le stagiaire ou par la personne responsable de l'inscription, ni par la personne exerçant l'autorité parentale sur le stagiaire.

### 3.7 Assurances

Nos activités sont couvertes par une assurance R.C. Associations d'Agrément chez AG Insurance.

### 3.8 Modification du programme

Le programme est donné à titre indicatif. Il peut subir des modifications ou des annulations en fonction d'impératifs techniques ou de conditions climatiques. Seuls les responsables de Par Cœur sont habilités à prendre cette décision. Malgré notre vigilance, des erreurs ont pu nous échapper, le programme vous est donc proposé avec les réserves d'usage.

### 3.9 Prix et modalités

Le prix d'une semaine de stage s'élève à 120€ pour 5 jours.

Le prix mentionné comprend, le matériel, les repas, les assurances et les activités.

Lors de l'inscription, un acompte est à verser selon les modalités qui vous seront envoyées par mail. L'acompte est à payer **dans les 5 jours** à dater du mail de confirmation d'inscription. Après ce délai, nous nous réservons le droit de ne plus prendre en compte votre inscription.

Le solde est à payer le premier jour du stage.

**L'acompte n'est pas remboursable en cas d'annulation.**

Dès réception de l'acompte, l'ASBL vous confirmera l'inscription de votre enfant via mail.

**Si la totalité du stage n'est pas réglée le premier jour du stage, nous n'assurons pas l'inscription de l'enfant.**

Vous pouvez bénéficier d'une réduction « famille nombreuse » de 10 % sur le prix du stage à partir du 2ème stagiaire inscrit. Pour ce faire, la demande doit obligatoirement être formulée au moment de l'inscription.

Le document à fournir pour justifier votre demande de réduction est :

- Une composition de ménage délivrée par votre administration communale datée de l'année précédente au plus tard. Celle-ci peut-être téléchargée gratuitement sur le site du SPF.

### 3.10 Règles de vie

Une charte est établie en début de stage mettant en évidence les règles de politesse et de respect, d'entraide et de partage.

Chaque animateur, parent et enfant fera preuve de courtoisie, de politesse et de respect vis à vis d'autrui, du matériel et des locaux.

En cas de non-respect du matériel et des locaux, celui-ci sera réparé ou remplacé aux frais de celui qui l'a endommagé.

En cas de non-respect des règles de politesse et de savoir vivre, le rappel des règles sera fait par un animateur ou coordinateur du stage.

L'utilisation de GSM, smartphone ou tablette sera interdite pendant les activités.

Nous comptons sur vous pour respecter les horaires afin de permettre le bon déroulement des activités.

### 4. Contact

[info@parcoeur.be](mailto:info@parcoeur.be)

[www.parcoeur.be](http://www.parcoeur.be)

0479 37 06 46